

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

11/01/2024

N° E23000151 /34

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
MONTPELLIER

le président du tribunal administratif

Décision portant désignation d'un commissaire-enquêteur

CODE : 1

Vu enregistrée le 20/12/2023, la lettre par laquelle Monsieur le Maire demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête unique relative *au projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme ainsi que la modification du périmètre monument historique de la commune de SAINT-NAZAIRE d'AUDE* ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 123-1 et suivants et R 123-5 ;

Vu la décision en date du 1^{er} septembre 2023 par laquelle le Président du tribunal administratif a délégué M. Louis-Noël LAFAY, premier conseiller, pour procéder à la désignation des commissaires-enquêteurs ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Nathalie DELBECQUE est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

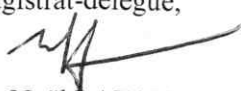
ARTICLE 2 : L'indemnisation du commissaire-enquêteur sera assurée par le porteur de projet, la commune de SAINT-NAZAIRE d'AUDE en application de la décision du président du tribunal administratif fixant les sommes qui lui sont dues.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le Maire de SAINT-NAZAIRE D'AUDE, à Madame Nathalie DELBECQUE.

Fait à Montpellier, le 11/01/2024

Le Magistrat-délégué,


Louis-Noël LAFAY